

Introduction

Notre ouvrage se présente comme la poursuite d'une réflexion que nous avons conduite dans *Gouverner les mémoires*¹. À cet ouvrage de synthèse sur les politiques mémorielles en France succède désormais une recherche spécialisée sur la construction historique de la mémoire officielle de l'esclavage à l'échelle nationale.

Si notre étude commence théoriquement à partir de 1948, le dispositif d'enquête prend véritablement forme à partir des années 1980, avec une mise en focale particulière sur la décennie 1998-2008. Notre objectif consiste à analyser les modes de production, de stabilisation et de transformation des régimes mémoriels de l'esclavage en France depuis l'après-guerre. Ce qui nécessite de s'intéresser aussi bien à la configuration interne de chaque régime mémoriel, aux acteurs qui les problématissent et les mettent en œuvre, aux types d'instruments (allocutions, lieux de mémoire, lois mémorielles...) dans lesquels ils se matérialisent qu'aux conditions historiques (changements de majorité politique, rapports de force partisans, mobilisations associatives, contextes de circulation internationale des idées...) qui rendent possibles leur production et leur transformation.

Déclinés au pluriel, les régimes mémoriels prennent véritablement leur sens que rapportés aux autres auxquels ils s'opposent dans leurs usages historiques, sans nécessairement se contredire dans leur signification interne: qu'il s'agisse du régime mémoriel républicain de l'esclavage qui met en scène la grandeur de la République abolitionniste, qu'il s'agisse du régime mémoriel anti-colonialiste qui fait la part belle aux luttes anti-esclavagistes et aux héros de couleur, qu'il s'agisse du régime victimo-mémoriel qui rend hommage aux victimes de l'esclavage. Se montrer attentif à l'historicité des régimes mémoriels revient à délimiter avec précision les contextes et les acteurs qui ont rendu possibles les modalités de contestation de régimes mémoriels déjà existants, les modalités de nouvelles problématizations de la mémoire de l'esclavage, sa diffusion dans des arènes publiques spécifiques, et, le cas échéant, sa traduction en politiques publiques. La catégorisation de descendant d'esclavage, sans être exclusive, a joué un rôle prépondérant dans ce processus de transformation.

S'intéresser aux dispositifs qui ont mené à la labellisation et à la publicisation de la catégorie « descendant d'esclaves », à ses traductions en politiques publiques revient à dire en un sens – selon une formule où le constructivisme en sciences

1. Johann MICHEL, *Gouverner les mémoires*, Paris, PUF, 2010.

sociales rencontre un adage d'inspiration sartrienne² – que *l'on ne naît pas descendant d'esclave, mais que l'on devient*. Cette formulation, au-delà de son efficace rhétorique, n'a de sens et de pertinence qu'à l'intérieur d'une investigation qui prend précisément pour cible les modes d'élaboration et d'usage d'une catégorie publique et politique. Cette formulation, à une autre échelle d'analyse, ne revient aucunement à nier non seulement la condition historique des descendants d'esclaves du seul fait que l'esclavage a été³, mais également les dispositifs de transmission de la matrice esclavagiste qui ont pu s'opérer, notamment à l'échelle des familles dans les sociétés post-esclavagistes. Parler par ailleurs de labellisation ne revient pas à faire la seule part belle aux normes injonctives qui s'imposent aux « dominés » dans un rapport passif à la violence symbolique. C'est aussi faire retour à des individus et des groupes minoritaires qui, à partir d'une situation et d'une identification vécues comme problématiques, ont contribué, dans des conjonctures historiques particulières, à s'auto-labelliser comme « descendants d'esclaves » et à ériger cette catégorie comme raison d'agir et demande publique de reconnaissance.

Régime mémoriel, mémoire collective, mémoire publique

Le programme de recherche que nous menons depuis plusieurs années s'inscrit dans un cadre philosophique et sociologique général dont l'arrière-plan repose sur l'analyse des conditions de production, d'autonomisation et de transformation des configurations du sens de l'action. Notre objectif consiste à transposer ce cadre épistémologique à l'analyse d'une action publique particulière : l'action publique mémorielle.

Nous définissons une politique publique de la mémoire comme l'ensemble des modes d'intervention des acteurs publics qui cherchent à produire et à imposer des souvenirs communs à une collectivité donnée. Les politiques publiques de la mémoire sont structurées par des configurations impersonnelles et stabilisées de sens qui prédominent dans une société à une époque donnée. Nous appelons ces configurations de sens des *régimes mémoriels*. Les régimes mémoriels relèvent d'*institutions de sens*⁴ inhérentes à des univers de significations et de pratiques d'un type d'action publique. Réduite à cette catégorie très spécifique d'institutions du sens, la notion de régime mémoriel a une portée qui ne peut équivaloir celle bien plus englobante de *régime d'historicité* théorisée par François Hartog⁵,

2. Voir également la manière dont Simone de Beauvoir thématise la condition féminine dans *Le Deuxième Sexe* (Paris, Gallimard, 1986).

3. Je remercie Christine Chivallon d'avoir bien voulu attirer mon attention sur ce point central : on peut s'éprouver comme « descendant d'esclave », en raison par exemple de la persistance des rapports de domination raciale dans les sociétés post-esclavagistes, sans nécessairement avoir la maîtrise des processus de labellisation. En ce sens, on peut dire que l'on naît bien « descendant d'esclaves », même si l'on peut naître aussi d'autre chose, y compris « descendant de maître », ou des deux à la fois.

4. Nous reprenons à Vincent Descombes la notion post-structuraliste d'institutions du sens (Vincent DESCOMBES, *Les Institutions du sens*, Paris, Gallimard, 1996) tout en lui faisant subir une épreuve d'historicité.

5. François HARTOG, *Régimes d'historicité. Présentisme et expérience du temps*, Paris, Le Seuil, 2003.

laquelle renvoie à un horizon anthropo-historique définissant le rapport qu'une société entretient avec une temporalité privilégiée. Il faudrait pouvoir montrer, ce que l'on s'est refusé à faire jusqu'ici, comment les régimes mémoriels s'inscrivent dans des régimes d'historicités plus vastes. Il est certain en revanche que les régimes mémoriels que nous cherchons à mettre à jour ne se distinguent pas en fonction d'une temporalité particulière. Ce sont d'autres critères, comme on va le voir, qui permettent d'opérer les démarcations pertinentes.

Il ne s'agit pas seulement d'analyser les régimes mémoriels selon la perspective statique de configurations de sens stabilisées et autonomisées. Il s'agit en même temps d'étudier les conditions de production historique des régimes mémoriels, les conditions de leur adaptation continue aux contextes, et leurs éventuelles transformations. Bref, il s'agit d'introduire systématiquement de l'historicité au cœur de la dynamique du sens. Porter une attention majeure aux modes d'adaptation en contexte et aux conditions de transformations des régimes mémoriels suppose du même coup de prendre en compte toute une série de variables susceptibles d'affecter directement ces régimes de sens : changement de majorité politique, mobilisations d'acteurs sociaux, contexte international, circulation d'idées... C'est dire en même temps que l'attention portée aux institutions du sens ne revient pas à se focaliser uniquement sur la seule dimension idéale : le sens se donne dans des pratiques, est performé par des acteurs, s'incarne dans des instruments. Analyser les régimes mémoriels comme institutions du sens suppose de prendre comme un tout les univers de signification, les configurations d'acteurs et l'impact des instruments (lois, discours, lieux de mémoire...).

La mémoire dont il est question ici relève de ce que nous appelons la *mémoire officielle*, c'est-à-dire l'ensemble des injonctions aux souvenirs produits et transmis par les autorités politiques légitimes (gouvernements, collectivités locales, institutions supranationales...) à la faveur du monopole d'instruments publics (lois mémorielles, érections de lieux de mémoire, commémorations officielles, programmes scolaires⁶...). Ainsi on prendra soin de bien distinguer la mémoire collective dans son sens halbwachzien⁷ qui concerne de préférence les souvenirs partagés par des « groupes intermédiaires » (familles, églises...) et la mémoire officielle nationale ou locale.

Les politiques publiques de la mémoire sont tendanciellement le produit d'une interdépendance et d'une co-production entre acteurs associatifs et acteurs

6. Les politiques mémorielles peuvent s'assimiler à une catégorie particulière d'*usages publics de l'histoire* au sens d'Habermas (« De l'usage public de l'histoire », *Écrits politiques. Culture, droit, histoire*, Paris, Cerf, 1990), c'est-à-dire toute expression de nature historique en tant qu'elle se diffuse dans l'espace public (sans se réduire aux énoncés savants produits par la communauté des historiens). La particularité de ce type d'usages publics de l'histoire (les politiques mémorielles) est qu'elle émane d'autorités politiques légitimes qui disposent du monopole de certains instruments publics mémoriels (lois, commémorations officielles). Cette notion sera développée ensuite en France par les travaux de Marie-Claire Lavabre (*Politiques du passé. Usages politiques du passé dans la France contemporaine* (avec Claire Andrieu et Danielle Tartakowsky). Aix-en-Provence, Presses universitaires de Provence, 2006), ainsi que ceux de François Hartog et de Jacques Revel (*Les Usages politiques du passé*, Série « Enquête », Paris, EHESS, 2001).

7. Maurice HALBWACHS, *Les Cadres sociaux de la mémoire*, Paris, Albin Michel, 1994.

politico-administratifs de la mémoire⁸. Si la décision finale revient en dernière instance à ces derniers, les demandes mémorielles, les matrices de sens qui les portent, les manières de les problématiser sont le fait d'acteurs situés largement en dehors de l'appareil d'État. Ainsi ne nous intéressent pas dans notre enquête les groupes ou les associations qui cultivent seulement pour eux-mêmes des souvenirs communs au titre justement d'une mémoire collective. Nous intéressent les acteurs de la société dont la mobilisation mémorielle est susceptible d'affecter la production de la mémoire officielle. Nous appelons « grammaires mémorielles » (ou indifféremment « matrices de sens », ou « institutions du sens », ou « cadres mémoriels »...) les configurations de sens de souvenirs communs générées par ces acteurs (que nous appellerons en conséquence des « grammairiens » de la mémoire). Une part substantielle de notre enquête consistera à étudier les modalités de construction historiques de ces nouvelles grammaires, le travail de signification des problèmes mémoriels et les matrices de sens que portent les grammairiens. Lorsque ces acteurs cherchent en outre à traduire ou à faire traduire ces grammaires en mémoire officielle, nous les qualifierions précisément d'*entrepreneurs de mémoire*. Lorsque de nouvelles grammaires parviennent ainsi à s'institutionnaliser et à se stabiliser comme politique publique, elles acquièrent précisément le statut de régime mémoriel. Une autre part substantielle de notre travail visera ainsi à analyser les modalités de transformations de grammaires mémorielles en régimes mémoriels. Nous serons amenés en même temps à forger le concept de *mémoire publique* qui se distingue de la mémoire collective du fait de la volonté d'acteurs de publiciser leurs insatisfactions et, le cas échéant, de faire pression pour les traduire en politiques mémorielles. Dans ce dernier cas, la mémoire publique est *en attente* de mémoire officielle. L'introduction de la notion de mémoire publique, systématisée dans le dernier chapitre, permettra en outre de décrire en situation des dispositifs de formation du *souvenir-avec* dans le cas privilégié des commémorations.

La mémoire est un champ de recherche encore peu investi en France par la science politique, alors qu'elle fait depuis longtemps l'objet d'une attention soutenue des sociologues, à la suite des travaux fondateurs de Maurice Halbwachs sur la mémoire collective et plus encore des historiens, dans le sillage du programme de recherche d'une histoire de la mémoire nationale, initié sous la direction de Pierre Nora au début des années 1980. Sans doute parce que la mémoire est parfois estimée comme une chasse gardée des historiens, il semble parfois difficile de considérer, dans le champ académique, que la mémoire, au même titre par exemple que la santé, l'agriculture, l'économie, l'environnement, puisse être justiciable d'une analyse en termes d'action publique et de problème public. Si la mémoire peut faire l'objet d'un traitement proprement politique, si l'expression *Politics of Public Memory* (ou *Politics of Memory*) est d'usage dans la littérature

8. C'est une perspective que nous partageons également avec Sarah Gensburger (*Les Justes de France. Politiques publiques de la mémoire*, Paris, Presses de sciences po, 2010).

scientifique anglo-américaine⁹, il faut pourtant constater que rarement des outils d'analyse propres à la science politique ou à la sociologie des problèmes publics sont convoqués à l'appui des argumentations. Dans le cas de la sociologie politique de la mémoire en France, des initiatives pionnières ont été menées pour analyser ou bien les variations des constructions mémorielles à l'échelle d'un parti politique¹⁰ ou bien la socio-histoire des fêtes républicaines¹¹. Plus récemment, des travaux universitaires se sont concentrés sur l'analyse de la mémoire comme politique publique, par exemple pour analyser la gestation de la loi du 23 février 2005, relative à la reconnaissance positive de la colonisation française¹², ou pour expliquer la genèse de la politique des *Justes de France*¹³.

Les régimes mémoriels tels que nous les analysons ne prétendent à aucune forme d'universalité. Non seulement ils sont susceptibles de varier historiquement, mais en outre ils se déclinent de manière particulière en fonction des périmètres nationaux ou des aires culturelles. C'est pourquoi notre enquête relève d'une *étude de cas* dont le modèle épistémologique échappe aussi bien au modèle hypothético-déductif qu'au modèle de l'inférence inductive¹⁴. S'il peut être heuristique d'engager un travail comparatiste de pays à pays ou en fonction de cadres post-nationaux plus vastes comme l'Union européenne¹⁵, on prendra ainsi soin de ne pas considérer les régimes mémoriels envisagés dans nos travaux comme des formes *a priori* de toute mémoire officielle. Mettre à jour une forme particulière de régime mémoriel relève toujours d'une reconstruction *a posteriori* qui nécessite une analyse minutieuse des registres de sens dans lesquels se donnent les mémoires officielles en fonction de l'ensemble de ses manifestations (lieux de mémoire officiels, allocutions officielles, commémorations officielles, lois mémorielles...).

Dans le cas de la France contemporaine, on s'est proposé au cours de nos travaux antérieurs de distinguer deux régimes mémoriels antagonistes. Le régime mémoriel d'unité nationale *se dit* dans la grammaire d'une conception unitaire

9. Voir par exemple Margot Minardi, *Making Slavery History: Abolitionism and the Politics of Memory in Massachusetts*, Oxford, Oxford University Press, 2010.

10. Marie-Claire LAVABRE, *Le Fil rouge. Sociologie de la mémoire communiste*, Paris, Presses de sciences po, 1994.

11. Olivier IHL, *La Fête républicaine*, Paris, Gallimard, 1996.

12. Romain BERTRAND, *Mémoires d'empire*, Paris, éditions du Croquant, 2006.

13. S. GENSBURGER, *op. cit.*, Voir également la thèse récemment soutenue de Renaud HOURCADE, *La Mémoire de l'esclavage dans les anciens ports négriers européens. Une sociologie des politiques mémorielles à Nantes, Bordeaux et Liverpool*, 10 décembre 2012, IEP de Rennes, 700 p. (thèse publiée sous le titre : *Les ports négriers face à leur passé*, Paris, Dalloz, 2014).

14. Jean-Claude PASSERON et Jacques REVEL (dir.), *Penser par cas*, Paris, EHESS, 2005. Notre démarche reste *a contrario* éloignée des illusions d'un empirisme naïf : « l'enquêteur n'arrive jamais sur le terrain la tête vide » (Daniel CÉFAÏ, *L'enquête de terrain*, Paris, La Découverte, 2003, p. 569). Un ensemble d'hypothèses et de questions, de modèles d'analyses sur des terrains apparentés ne cessent de guider l'interrogation des sources et des terrains d'enquêtes. En retour, la mise à l'épreuve empirique reconfigure et rectifie les questions et les hypothèses initiales. Une chose consiste à se départir de ses préjugés initiaux, autre chose consiste à mettre en œuvre un protocole d'enquête.

15. Voir par exemple le numéro spécial de *Politique européenne* (n° 37, nov-2012), « D'une "mémoire européenne" à l'europanisation de la "mémoire" », dirigée par SARAH GENSBURGER et M.-C. LAVABRE. Voir également de Georges MINK et de Laure NEUMAYER (dir.), *L'Europe et ses passés douloureux*, Paris, La Découverte, 2007.

de la nation, d'une célébration des événements glorieux de l'histoire nationale, d'une reconnaissance corrélatrice des héros morts *pour* la France. À l'opposé, le régime victimo-mémorial *se dit* dans la grammaire d'une conception plurielle ou fragmentée de la nation à l'adresse de groupes particuliers, d'une reconnaissance des événements honteux de l'histoire nationale, d'un hommage rendu aux victimes et aux morts *à cause* de la France. Cette typologie rejoint, pour partie seulement, celle élaborée à la fois par Claire Andrieu¹⁶ et par Éric Saverese¹⁷ lorsqu'ils opposent « politiques universalistes » et « politiques particularistes » de la mémoire. Alors que les premières, sous le sceau du républicanisme, refusent la reconnaissance de mémoires particularistes, les secondes, plus influencées par un modèle multiculturel, instituent des « communauté de mémoire ». Nous maintenons toutefois notre propre typologie qui permet d'explicitier deux sous-grammaires corrélatrices aux couples antagonistes héros/victimes et gloires/hontes nationales, quitte à en affiner le sens.

Questions de méthodes et de délimitation du terrain d'enquête

Ce ne sont pas seulement les régimes mémoriels qui nous intéressent en eux-mêmes, mais à la fois la manière dont ils sont produits dans un contexte historique donné, finissent par s'imposer et se stabiliser et la manière dont ils peuvent se transformer dans d'autres contextes historiques déterminés. Nous importent autant les raisons qui permettent d'expliquer la stabilisation d'un régime mémorial que les raisons qui président à ses transformations. C'est dire que, aussi résistants au changement qu'ils soient, les régimes mémoriels ont une histoire dont on doit toujours pouvoir retracer la genèse.

Notre enquête sur les régimes mémoriels en France s'est spécialisée depuis 2010 sur le cas particulier de la mémoire officielle de l'esclavage. Au début de notre enquête, au vu des éléments empiriques dont nous disposions, il nous semblait pertinent d'opposer deux régimes mémoriels de l'esclavage. Cette distinction avait en outre l'avantage de se refléter dans le miroir des deux grandes catégories de régimes mémoriels élaborées au cours de nos recherches précédentes. Formulé dans le régime mémorial d'unité nationale, l'esclavage *se dit* dans le langage abolitionniste. C'est moins la traite et l'esclavage en eux-mêmes qui occupent le devant de la scène commémorative que la célébration de la République abolitionniste et des héros républicains de l'abolitionnisme. C'est la nation républicaine qui se rend en quelque sorte hommage à elle-même. On parlera donc de *régime mémorial abolitionniste/républicain* de l'esclavage. Par opposition, une autre catégorie de régime mémorial célèbre moins l'abolition elle-même qu'elle ne rend hommage aux souffrances endurées par les esclaves. Ici, ce sont ceux qui se présentent comme des « descendants d'esclaves » qui demandent, en tant que groupe particulier, une reconnaissance de la nation et

16. Claire ANDRIEU, « Le traitement des traumatismes historiques », *L'Esclavage, la colonisation et après...*, Patrick WEIL et Stéphane DUFOIX (dir.), Paris, PUF, 2005, p. 599-621.

17. Éric SAVERESE, *Algérie, la guerre des mémoires*, Paris, Non-lieu, 2007, p. 157-159.

des pouvoirs officiels du crime commis contre leurs ancêtres. On parlera dans ce cas de *régime victimo-mémoriel* de l'esclavage¹⁸. Si ces deux régimes mémoriels nous semblent toujours pertinents, après approfondissement de notre enquête, il nous est apparu nécessaire de répertorier un troisième régime mémoriel (que l'on tendait auparavant à associer, en partie à tort, au régime victimo-mémoriel) que l'on se propose d'appeler un *régime mémoriel nationaliste/anticolonialiste* de l'esclavage (issu initialement des mouvements indépendantistes et autonomistes ultramarins). Si ce régime mémoriel est centré sur la figure du héros au moment où il s'agit de fonder une nouvelle nation post-coloniale, ce ne sont plus la République personnifiée et les héros abolitionnistes Blancs qui sont mythifiés, mais les libérateurs de couleur comme Toussant l'Ouverture ou Delgrès, les Marrons, ou des héros collectifs comme les soulèvements populaires d'esclaves et les luttes anti-esclavagistes. Si la formulation de cette typologie en termes de « grammaires » mémorielles est novatrice, elle s'inscrit, s'agissant de la mémoire de l'esclavage, dans une vaste littérature scientifique sur la question qui s'est sédimentée depuis plus de vingt ans et qui n'a cessé de nourrir nos travaux empiriques ; littérature avec laquelle nous entrerons en dialogue au fil des chapitres et de la progression de notre réflexion. Qu'il s'agisse des recherches de Jean-Luc Bonniol, de Myriam Cottias, de Christine Chivallon, de Françoise Vergès, de Michel Giraud, pour ne citer que ces auteurs, elles ont notamment contribué à circonscrire et à thématiser la « grammaire républicaine » de la mémoire de l'esclavage. Si l'histoire demeure la discipline encore dominante sur le sujet, elle s'est toutefois enrichie de perspectives sociologiques ou anthropologiques, notamment sur le terrain antillais. Les travaux labellisés « science politique », à l'exception de ceux d'Andrey Célestine et plus récemment de Renaud Hourcade, restent encore largement minoritaires.

La trame générale de notre enquête qu'épouse le plan de notre ouvrage tient dans l'analyse des conditions historiques de production, des conditions de stabilisation et d'institutionnalisation, des conditions de transformation de chacun des régimes mémoriels de l'esclavage. L'un des résultats de notre recherche – que nous annonçons simplement ici pour guider le lecteur – est que chacun des régimes mémoriels ne s'est pas institué au même moment et que l'avènement d'un nouveau régime mémoriel ne signifie pas nécessairement la disparition du précédent. Bien qu'antagonistes dans leurs usages par les acteurs, les régimes mémoriels sont susceptibles de cohabiter au cours d'une même période. Telle est l'une des propriétés des régimes mémoriels de l'esclavage : s'ils se sont constitués de manière antagoniste, ils n'ont rien de contradictoire en soi. En d'autres termes, on peut tout à fait commémorer en même temps la République abolitionniste, les luttes anti-esclavagistes et les souffrances des esclavages, sans se contredire.

18. On préfère maintenir cette expression plutôt que celle de « régime mémoriel victimaire » de l'esclavage, l'adjectif victimaire ayant parfois un sens péjoratif. Les acceptions de régimes mémoriels sont des catégories analytiques (et non des jugements normatifs) qui servent à décrire (et non à encenser ou à dénoncer) les représentations de l'esclavage. Dans un cas, l'accent est mis sur la République abolitionniste ; dans l'autre cas, sur les victimes (les esclaves et les descendants d'esclaves).

Il s'agira ainsi d'étudier précisément à la fois les modalités historiques d'antagonisme des régimes mémoriels *et* les modalités de leur coexistence.

Les régimes mémoriels de l'esclavage privilégiés par notre enquête sont d'abord et avant tout des régimes mémoriels nationaux. Dans la mesure où toutefois certains régimes mémoriels locaux de l'esclavage, singulièrement dans les départements ultra-marins, ont pu jouer un rôle moteur considérable, soit dans la gestation d'une nouvelle matrice de sens nationale, soit dans l'opposition parfois virulente au cadre de sens national, il nous a fallu, à plusieurs reprises, faire des incursions dans le cadre local de la mémoire de l'esclavage, sans avoir pu y mener toutefois une recherche aussi approfondie. La délimitation chronologique de notre étude commence après la Seconde Guerre mondiale, même si nous ne pouvons pas ignorer ce qui s'est fait depuis 1848. En revanche, c'est surtout à partir du début des années 1980 que notre enquête se met véritablement en place du fait de la place que nous accordons à l'analyse de sources primaires (analyses que nous pourrions croiser le cas échéant avec des études empiriques existantes sur la question), à la différence du premier chapitre qui se veut davantage une synthèse historique de travaux existants concernant la période antérieure.

Les sources que nous avons utilisées, qui sont autant de manifestations de la mémoire officielle ou du travail opéré par les grammairiens et les entrepreneurs de mémoire, sont de plusieurs ordres. Une première catégorie de matériaux empiriques est constituée à la fois d'archives publiques (textes juridiques relatifs à la question de la mémoire de l'esclavage en France, rapports des Commissions des lois, comptes rendus des débats parlementaires, archives gouvernementales notamment déposées au secrétariat de l'Outre-mer, archives du CPMHE, allocutions commémoratives), d'archives associatives ou de partis politiques (essentiellement des documents internes au Parti Communiste Français, aux associations du Comité Devoir de Mémoire, du CM98, et de l'ADEN) et de coupures de presses. Certaines archives publiques sont directement accessibles en ligne (comme les comptes rendus de séances parlementaires), l'accès à d'autres archives a nécessité, soit des procédures d'obtention spécifique (notes ministérielles), soit des déplacements sur place (secrétariat d'État à l'Outre-mer...).

Une seconde catégorie de matériaux est constituée d'une quarantaine d'entretiens ciblés réalisée à la fois auprès d'acteurs associatifs (entrepreneurs et grammairiens de la mémoire) et d'acteurs publics (hauts-fonctionnaires, secrétaire du CPMHE, membres du CPMHE, conseillers ministériels à l'Outre-mer, Délégué Interministériel à l'Outre-mer...) directement impliqués dans la production de la mémoire de l'esclavage. Ces entretiens généralement semi-directifs (d'une durée minimale de deux heures, à l'exception de quelques entretiens qui n'ont pu se faire que par écrit ou parfois par téléphone) avaient une double fonction : soit une fonction *informative* pour mieux expliquer le processus de formation d'une nouvelle grammaire ou la production d'une nouvelle politique mémorielle et

croiser ces données avec celles qui figurent dans les archives¹⁹, soit une fonction *compréhensive* (au sens wébérien du terme) pour mieux comprendre les motivations, les raisons d’agir, les segments de parcours de vie d’acteurs directement engagés dans la défense de cette cause. S’il y a toujours des écarts de sens entre ce qui est livré à l’enquêteur au moment de l’entretien, ce qui est restitué dans les notes de terrain et ce qui apparaît finalement dans la configuration analytique, nous avons soumis à nos enquêtés la mise en écriture terminale, non seulement pour conjurer d’éventuelles erreurs de transcription ou d’interprétation, mais aussi pour mieux confronter le sens du dire initial avec sa fixation dans le dit du chercheur²⁰.

Une troisième catégorie de matériaux est constituée d’observations ethnographiques (de 2010 à 2013), essentiellement des commémorations de la mémoire de l’esclavage, à la fois les commémorations officielles du 10 mai et surtout les commémorations du 23 mai. Sans avoir la portée d’une enquête ethnologique qui nécessiterait un séjour sur place de plusieurs mois, voire de plusieurs années, auprès d’un même collectif social ou culturel (à la manière d’un Malinowski plantant sa tante dans les îles Trobriand) – parce que nous intéressent des temporalités relatives brèves d’être-ensemble et de faire-ensemble comme les commémorations –, nous avons cherché en revanche à multiplier, selon une méthode longitudinale, les (re)visites de sites commémoratifs à des époques différentes. Cette démarche, même lorsque la commémoration est fortement ritualisée, a l’avantage de témoigner de l’inventivité du faire-corps-ensemble qui se constitue dans la formation d’un souvenir collectif. La dimension ethnographique de notre enquête, encore très exploratoire et parcellaire, est surtout exploitée dans le dernier chapitre de notre ouvrage au moment où il s’agit de systématiser la notion de *mémoire publique*. Mais nous réservons à une étude ultérieure la restitution de données ethnographiques plus vastes sous la forme d’une analyse comparative des commémorations de l’esclavage en Métropole et aux Antilles. Nous ne prétendons pas toutefois avoir exploré de manière exhaustive l’ensemble des documents et des méthodes d’analyse relatifs à notre objet d’étude. Nous estimons seulement avoir rassemblé suffisamment d’éléments, parfois corroborés par des études déjà existantes, pour justifier l’ensemble de nos résultats d’enquêtes, *jusqu’à preuve du contraire*.

Sans vouloir nous livrer à une longue auto-analyse, il est important de dire quelques mots du rapport à notre objet de recherche. À la différence d’autres chercheurs, nous n’avons pas de rapport personnel à l’histoire et à la mémoire de la traite et de l’esclavage ni de liens personnels directs avec les territoires

19. Lorsque cela a été possible (par exemple au cours de l’étude de la formation de la décision de la date commémorative de l’esclavage), nous avons eu recours à des techniques dites de triangulation (reposer des questions semblables à des membres différents du CPMHE, croiser les informations obtenues par les entretiens avec celles obtenues grâce aux archives existantes). Sur la question des multi-méthodes, voir par exemple John BREWER et Albert HUNTER, *Multimethod Research: a Synthesis of Styles*, Newbury Park, CA, Sage, 1989.

20. Cette technique du contrôle de la retranscription des données par les enquêtés a été notamment développée chez les ethnométhodologues (par exemple Mitchell DUMEIER, *Sidewalk*, New York, Farrar, Strauss, and Giroux, 1999).

ultra-marins. Il y a donc une distance originelle, voire une certaine étrangeté initiale, au regard de notre terrain d'enquête. Nous sommes donc au départ plus proche du « Martien » que du « Converti » pour reprendre les catégories de Fred Davis²¹. Cette distance personnelle à l'objet crée indéniablement des conditions favorables pour mettre en œuvre une distanciation méthodologique que l'on attend de toute recherche en sciences sociales et pour conjurer ainsi toutes sortes de travers de trop grande proximité à l'objet. Cette exigence de distanciation n'équivaut nullement à épouser un point de vue de Sirius qui ferait du chercheur un être déraciné et désengagé du monde. Nous avons appris de Ricœur, notamment dans sa confrontation avec Gadamer et Habermas, à penser la possibilité d'une distanciation méthodologique à l'intérieur d'un paradigme à dominante herméneutique.

Cette distance d'origine à l'objet a aussi ses inconvénients : elle suppose des efforts plus importants pour appréhender un milieu social et culturel étranger, pour comprendre le sens que les enquêtés donnent à leurs pratiques ; elle suppose à chaque fois tout un protocole plus ou moins formel d'acceptation dans des univers sociaux et culturels pour un chercheur qui *n'en fait pas partie* en tant qu'agent ordinaire (et de répondre à la question récurrente qui nous est posée au moment d'une nouvelle prise de contact : « mais pourquoi travaillez-vous sur la mémoire de l'esclavage ? »). Sans doute que les résultats, notamment issus de nos entretiens, n'auraient pas été les mêmes si nos enquêté(e)s avaient eu en face d'eux un(e) Antillais(e) ou un(e) Réunionnais(e) (nous avons eu l'occasion de l'éprouver en confrontant avec la chercheuse Audrey Célestine, originaire des Antilles, des résultats d'entretien que nous avons eus avec des mêmes entrepreneurs de mémoire, notamment du CM98). Les récits, les informations, tirés des entretiens, même avant leur traitement analytique, ne sont jamais des données brutes et décontextualisées mais toujours le produit d'une interaction située socialement et temporellement entre un enquêteur et un enquêté, entre un narrateur et un narrataire²².

Nous portons des attributs sociaux objectivés (métropolitain, blanc, mâle, universitaire...) dont nous ne pouvons entièrement nous départir, *a fortiori* dans le contexte racialisé de l'histoire de l'esclavage et de ses conséquences encore aujourd'hui : « La couleur de la peau est un marqueur de reconnaissance extrêmement fort dans des situations sociales d'« ethnicisation », sinon de racialisation des identités, ou de revendication par des collectifs organisés qui brandissent

21. Fred DAVIS, « The Martian and the Convert: Ontological Polarities in Social Research », *Urban Life and Culture*, 1973, 2, 3, p. 333-343.

22. C'est ainsi que Philippe Gonzalez et Alain Bovet (« La raison ordinaire peut-elle avoir raison de la sociologie ? », in Farrugia FRANCIS (dir.), *L'Interprétation sociologique. Les auteurs, les théories, les débats*, Paris, L'Harmattan, 2006, p. 151-166) parlent du narrateur comme d'un « co-producteur de sens » du récit, *a fortiori*, lorsqu'il s'agit de « récits sollicités » par opposition aux « récits spontanés » (selon la distinction établie par H. SACKS, « On the Analysability of Stories by Children », in John J. GUMPERZ, Dell HYMES [ed.], *Directions in sociolinguistics: the ethnography of communication*, New York, Rinehart & Winston, 1972, p. 325-345).

l'ethnicité comme un droit ou comme une arme²³. » Nombre d'entrepreneurs de mémoire ultra-marins ont précisément lutté pour produire un récit alternatif, post-colonial de leur propre histoire face à l'imposition métropolitaine de narrations et d'oublis jugés longtemps hégémoniques et humiliants. Il peut donc y avoir une méfiance *a priori* de la part de certains de nos interlocuteurs à l'égard d'un énième chercheur blanc-métropolitain suspecté de refaire le jeu du colonialisme, *a fortiori* lorsqu'ils considèrent que l'histoire et la mémoire de l'esclavage appartiennent d'abord et avant tout aux descendants de cette tragédie et à celles et ceux qui en subissent encore aujourd'hui les séquelles. Ceci expliquant sans doute pourquoi certains entrepreneurs de mémoire n'ont jamais répondu à certaines de nos requêtes. Force est cependant de constater que d'une manière générale nous avons été accueillis avec beaucoup d'intérêt (parce que notre venue et nos recherches pouvaient apparaître comme un gage de reconnaissance de la cause et un moyen de sa publicisation) et d'hospitalité dans nos milieux d'enquêtes. Il est vrai que certains liens qui se sont tissés au fil des années d'enquête avec certains entrepreneurs de mémoire ont pu faciliter notre insertion et créer un climat de confiance. La réflexivité sur les attributs objectivés, notamment en situation d'entretien, ne lève pas tous les effets de la violence symbolique, elle peut cependant en limiter certaines conséquences délétères.

Nous parlions de notre étrangeté personnelle initiale à notre objet de recherche que nous prenons soin de distinguer d'un intérêt intellectuel pour une mémoire qui fait partie de l'histoire française, européenne et mondiale. Pourquoi cependant avoir voulu travailler sur cette mémoire-là plutôt que sur une autre? Nous nous intéressons depuis une dizaine d'années aux traumatismes collectifs et leurs conséquences intergénérationnelles. Une précédente enquête²⁴ portait précisément sur les mises en récit de la Guerre d'Algérie à travers les générations et ses effets, à une échelle psychosociologique, sur les trajectoires de vie de descendants de migrants algériens. Il s'est agi alors pour nous de porter notre regard sur d'autres traumatismes collectifs, sur l'esclavage en l'occurrence, mais en changeant de méthodes d'enquêtes (sociologie des problèmes publics et sociologie de l'action publique).

Notre relative étrangeté initiale à notre objet n'est pas restée entièrement en l'état au cours de notre enquête. Sans jamais avoir pris fait et cause pour les positions qui s'affichent autour des controverses sur la mémoire de l'esclavage, en refusant parfois certaines sollicitations qui nous auraient placés en porteur de cause²⁵, nous devons reconnaître en revanche avoir ressenti de la sympathie pour certaines mobilisations mémorielles. Les relations durables avec certains entrepreneurs de mémoires ont changé au fur et à mesure le statut de certains enquêtés qui ne sont plus seulement des « informateurs » sur un milieu ou des

23. Daniel CEFĂI, *L'Enquête de terrain*, op. cit., p. 562.

24. Johann MICHEL, *Sociologie du soi. Essai d'herméneutique appliquée*, Rennes, PUR, « le sens social », 2012.

25. Nous avons accepté en revanche plusieurs sollicitations d'associations mémorielles qui nous permettaient de rester dans une position de chercheur comme la participation à des journées d'étude, à des universités populaires, à des questionnaires émanant du CPMHE.

« spécimens » d'un milieu. Mais du fait des rivalités parfois fortes, des conflits parfois violents qu'il y a eu et qu'il y a encore entre les entrepreneurs de mémoire de l'esclavage, il nous a fallu, au moment de la restitution des données de l'enquête, renforcer la distanciation critique lorsque la sympathie affective semblait prendre le dessus. Le fait de multiplier les entretiens avec d'autres entrepreneurs de mémoire, d'autres associations, d'autres acteurs publics a permis sans nul doute d'accéder à une plus grande « juste distance » comme horizon régulateur de notre enquête²⁶.

26. A. BENSA, « De la relation ethnographique : à la recherche de la juste distance », *Enquête*, 1995, 1, p. 131-140.